



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0122

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2014

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0122**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2014**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon finance, depuis l'année 2001, ses projets d'investissements avec des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme (AP) sont des enveloppes budgétaires pluriannuelles qui permettent d'engager pour plusieurs années des dépenses en faveur de la réalisation des projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Les crédits de paiement (CP) sont la contrepartie annuelle des AP. Il s'agit de leur répartition sur les différents exercices de réalisation des projets.

Ainsi, les CP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées au cours d'une seule année.

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur, les AP et leurs crédits de paiement font l'objet d'un vote du Conseil de communauté lors de l'approbation du budget primitif et, le cas échéant, lors de l'adoption des décisions modificatives en cours d'exercice.

La révision annuelle du vote des AP permet de déterminer le montant maximum des financements pluriannuels nouveaux que la Communauté urbaine peut engager en faveur des projets de la PPI.

Le 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a délibéré sur la révision du montant des AP et de leurs CP.

L'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP a été fixée globalement à 510 M€ en dépenses et 70 M€ en recettes et s'est répartie de la manière suivante en M€ :

Budgets	Autorisation de programme (AP) votée en dépenses	Autorisation de programme (AP) votée en recettes
principal	467,14	66,72
eau	18,04	3,28
assainissement	24,77	0
restaurant	0,05	0
Total	510,00	70,00

1 - Les autorisations de programme et crédits de paiement afférents pour 2014

Lors de la préparation du budget primitif 2014, les arbitrages réalisés avec les directions opérationnelles ont permis de maîtriser l'engagement de nouvelles dépenses pluriannuelles.

L'objectif était de maintenir le niveau du reste à réaliser à fin 2014 (stock) à un niveau inférieur à celui du début du mandat.

La présente décision modificative maintient cet objectif tout en permettant de réviser la liste des financements à affecter aux projets en tenant compte de leur propre évolution.

Les demandes nouvelles en AP sont ainsi compensées par des diminutions de prévision.

Une attention toute particulière est cependant donnée pour les projets et opérations globalisées (moyens généraux et informatiques) relatifs à la mise en œuvre de la Métropole.

Dans cette perspective, un nouveau travail d'évaluation des besoins de financement des projets tant en AP qu'en CP a été fait à l'intérieur de chacune des directions opérationnelles de la Communauté urbaine.

La mise à jour des éléments de planification des projets a permis aux équipes opérationnelles d'exprimer leurs nouveaux besoins et aux directions financières d'ajuster en conséquence la prévision budgétaire des AP.

Tous budgets confondus, la révision des AP fait l'objet de la décision modificative qui suit :

Programme	AP dépenses votée le 13 janvier 2014	Mouvement de DM en dépenses	AP dépenses proposée en DM	AP recettes votée le 13 janvier 2014	Mouvement de DM en recettes	AP recettes proposée en DM
P01 Développement économique local	3 613 700		3 613 700	0		0
P02 Rayonnement national et international	22 755 993	+ 1 300 000	24 055 993	66 166		66 166
P03 Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	34 438 500	+ 1 100 000	35 538 500	340 900		340 900
P04 Tourisme	11 083		11 083	3 166		3 166
P06 Aménagements urbains	96 534 700	- 8 600 000	87 934 700	16 705 060		16 705 060
P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière	26 314 000		26 314 800	9 000 000		9 000 000
P08 Transports urbains	6 310 300		6 310 300	1 315 300		1 315 300
P09 Création, aménagement et entretien de voirie	73 719 042		73 719 042	6 034 440		6 034 440
P10 Parcs de stationnement	16 625		16 625	4 750		4 750
P11 Signalisation et accessibilité de la voirie	6 947 600		6 947 600	0		0
P12 Ouvrages d'art et tunnels	56 415 200		56 415 200	18 216 900		18 216 900
P13 Haltes fluviales	50 000		50 000	0		0
P14 Soutien au logement social (y/c foncier)	73 505 000		73 505 000	26 411 270		26 411 270

P15 Logement parc privé	6 159 700		6 159 700	0		0
P16 Accompagnement des gens du voyage	1 820 800		1 820 800	0	+ 600 000	600 000
P17 Politique de la ville	4 751 000		4 751 000	0		0
P18 Incendie et secours	2 200 000		2 200 000	0		0
P19 Assainissement	20 159 100		20 159 100	1 310 000		1 310 000
P20 Eau potable	18 864 713		18 864 713	7 052 186		7 052 186
P21 Eaux pluviales et ruissellement	7 373 590	+ 900 000	8 273 590	400 000		400 000
P22 Cimetières et crématoriums	451 500		451 500	129 000		129 000
P24 Nettoyement	1 264 800		1 264 800	0		0
P25 Déchets	8 785 000	+ 200 000	8 985 000	0		0
P27 Préservation et promotion d'espaces naturels	4 060 060		4 060 060	0		0
P28 Fonctionnement de l'institution	36 090 728	+ 20 583 000	56 673 728	30 000	+ 3 200 000	3 230 000
P29 Gestion financière	14 732 600	0	14 732 600	0		0
Totaux	526 986 134	+ 15 483 000	542 469 134	87 016 138	+ 3 800 000	90 816 138
<i>Totaux hors mouvements pour ordre</i>	<i>510 000 000</i>	<i>+ 15 483 000</i>	<i>525 483 000</i>	<i>70 000 004</i>	<i>+ 3 800 000</i>	<i>73 800 004</i>

Les principales modifications des montants votés des AP par programme répondent aux besoins suivants :

- Rayonnement national et international + 1,3 M€

L'augmentation permet d'assurer différents financements comme celui de la plateforme technologique Alstom Supergrid (4 M€), le plan campus à Pierre Bénite (3 M€) ou l'Institut de recherche technologique Biotech à Lyon 7° (4,5 M€).

- Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux + 1,1 M€

Le projet de résidentialisation du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) à Villeurbanne (1,3 M€) sera financé avec cette AP.

- Aménagements urbains - 8,6 M€

Il s'agit du plus important programme en volume financier d'AP nouvelles à ouvrir en 2014.

Globalement, il apparaît que le montant de l'AP votée au budget primitif sur ce programme dépasse l'estimation des projets auxquels des financements seront affectés.

Il est donc possible de diminuer le montant de l'AP votée pour ce programme sans remettre en cause les projets à financer.

Ainsi, l'AP complémentaire prévue à 5 M€ pour le projet de la ZAC Gratte-Ciel nord à Villeurbanne est estimée à 4 M€, d'où une économie de 1 M€.

Sur d'autres projets, le montant de l'AP individualisée cette année s'est avéré moins important que prévu (exemple : Écocité modélisation urbaine à Gerland - 1,5 M€).

L'évolution de la planification de certains projets permet aussi d'envisager le décalage du besoin de financement initialement prévu en 2014 lors du budget primitif. C'est le cas, notamment, pour la reconversion du site de la Combe à Charbonnières les Bains (- 0,4 M€).

Ces diminutions ont permis d'équilibrer les besoins complémentaires qui existent sur les autres programmes.

- Eaux pluviales et ruissellement + 0,9 M€

Il s'agit de financer la réfection des réseaux d'eaux pluviales du chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or (0,94 M€).

- Fonctionnement de l'institution + 20,6 M€

Sur cette AP, les projets et opérations globalisées relatifs à la mise en œuvre de la Métropole seront individualisés en 2014.

Il s'agit, notamment, de l'installation des services ressources mutualisés pour 2,76 M€.

Le plan de charge de la modernisation des outils bureautiques de la Communauté urbaine se trouve accéléré du fait de la réalisation de la Métropole au 1er janvier 2015.

Ainsi, 7,4 M€ seront consacrés à l'adaptation des postes qui disposeront alors des solutions bureautiques modernes : nouvelle messagerie, nouvelle suite bureautique, nouveaux services de fichiers et d'impression, services de communication unifiée qui permettront à terme aux utilisateurs de disposer de la messagerie instantanée ou de la vidéo conférence.

5 M€ seront affectés au recouvrement du parc applicatif avec le Département du Rhône dans les domaines des ressources humaines et des finances (2,5 M€), aux systèmes d'information liés aux compétences nouvelles dans le domaine de la solidarité (1,5 M€) et à l'adaptation des systèmes d'information de la Communauté urbaine à la Métropole (1 M€).

Enfin, 3,6 M€ permettront d'assurer la convergence des infrastructures (réseaux, bases de données, systèmes d'exploitation et de sauvegarde) du Département du Rhône et de la Communauté urbaine.

Pour ce faire, le montant des AP affectées aux opérations globalisées 2014 de la DSIT est augmenté de 15,5 M€.

L'évolution du montant des AP par budget est proposée comme suit :

Budgets	Budget primitif		Décision modificative	
	AP votée en dépenses	AP votée en recettes	AP votée en dépenses	AP votée en recettes
principal	479 036 751	78 623 952	494 543 751	82 423 952
eau	21 813 313	7 052 186	21 813 313	7 052 186
assainissement	26 080 070	1 340 000	26 056 070	1 340 000
restaurant	56 000	0	56 000	0
Total	526 986 134	87 016 138	542 469 134	90 816 168
<i>Total hors mouvements pour ordre</i>	<i>510 000 000</i>	<i>70 000 004</i>	<i>525 483 000</i>	<i>73 800 004</i>

L'état détaillé des AP révisées par décision modificative au titre de l'exercice 2014 est annexé à la présente délibération.

2 - Les autorisations d'engagement (AE) du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Pour le fonctionnement, la réglementation prévoit la possibilité de voter des autorisations d'engagement (AE) afin de prévoir et autoriser l'engagement pluriannuel de certaines dépenses.

La Communauté urbaine a décidé de gérer son budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe avec des AE/CP depuis 2010.

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes des opérations d'aménagement, d'allotissements et de viabilisation de terrains destinés à terme à la revente dont la gestion est assurée directement par les services de la Communauté urbaine et non pas concédée à un aménageur.

Conformément au cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les opérations du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ne figurent pas au patrimoine de la collectivité et font l'objet d'une comptabilité de stock en section de fonctionnement.

L'équilibre des opérations inscrites au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en dépenses et recettes est assuré par une participation du budget principal en cas de déficit au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et, inversement, par un reversement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe au budget principal en cas d'opération excédentaire.

Au budget primitif 2014, les autorisations d'engagement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ont été revalorisées de 10 M€ en dépenses et 5 M€ en recettes au programme des aménagements urbains.

Cette autorisation d'engagement nouvelle est prévue pour financer le lancement du projet d'aménagement de l'esplanade de la Poste à Dardilly.

A ce jour, la prévision budgétaire des AE faites lors de l'adoption du budget primitif demeure inchangée.

Le montant de l'autorisation d'engagement nouvelle votée au budget primitif est donc maintenu à l'identique par la présente décision modificative ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Décide la mise à jour, par décision modificative, au titre de l'exercice 2014, des autorisations de programme (AP) en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal	Dépenses	Recettes
• P01 Développement économique local	3 613 700	0
• P02 Rayonnement international	24 055 993	63 166
• P03 Enseignement supérieur et recherche	35 538 500	340 900
• P04 Tourisme	11 083	3 166
• P06 Aménagements urbains	86 804 700	16 705 060
• P07 Réserves foncières	26 314 800	9 000 000

• P08 Transports urbains	6 310 000	1 315 300
• P09 Voirie aménagement et entretien	70 461 842	6 034 440
• P10 Parcs de stationnement	16 625	4 750
• P11 Signalisation et accessibilité	6 947 600	0
• P12 Ouvrages d'art et tunnels	56 415 200	18 216 900
• P13 Haltes fluviales	50 000	0
• P14 Soutien au logement social	73 505 000	26 411 270
• P15 Logement parc privé	6 159 700	0
• P16 Gens du voyage	1 820 000	600 000
• P17 Politique de la ville	4 751 000	0
• P18 Incendie et secours	2 200 000	0
• P21 Eaux pluviales ruissellement	6 891 220	400 000
• P22 Cimetières et crématoriums	451 500	129 000
• P24 Nettoyement	1 264 800	
• P25 Déchets	8 9985 000	0
• P27 Espaces naturels	4 060 060	0
• P28 Fonctionnement de l'institution	53 541 728	3 200 000
• P29 Gestion financière	14 372 600	0
Total budget principal	494 543 751	82 423 952

Budget annexe des eaux	Dépenses	Recettes
• P06 Aménagements urbains	386 700	0
• P09 Voirie aménagement et entretien	1 154 700	0
• P20 Eau potable	18 864 713	7 052 186
• P28 Fonctionnement de l'institution	1 407 200	0
Total budget annexe des eaux	21 813 313	7 052 186

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses	Recettes
• P06 Aménagements urbains	743 300	0
• P09 Voirie aménagements et entretien	2 102 500	0

• P19 Assainissement	20 159 100	1 310 000
• P21 Eaux pluviales ruissellement	1 382 370	0
• P28 Fonctionnement de l'institution	1 668 800	30 000
Total budget annexe de l'assainissement	26 056 070	1 340 000

Budget annexe du restaurant communautaire	Dépenses	Recettes
• P28 Fonctionnement de l'institution	56 000	0

2° - Décide de maintenir le montant des autorisations d'engagement en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses	Recettes
• P06 Aménagements urbains	10 000 000	5 000 000

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.